



Création d'une cellule d'assistance professionnelle et juridique

L'Union des officiers met en place une cellule d'assistance professionnelle et de conseil juridique.

La gestion du droit de retrait, pour vous-même ou imposé par vos subordonnés, est un sujet pour lequel nous restons à votre disposition.

Depuis plusieurs années, l'Union des officiers anticipait la fin des interventions syndicales dans l'avancement et la mutation et qui aura bien lieu à compter du 1er janvier 2021. Le syndicalisme devra alors se remettre à son coeur de métier : la représentation des intérêts de chaque corps et la défense du personnel.

C'est dans ce cadre que l'Union des officiers a prévu la création d'une cellule d'assistance professionnelle et de conseil juridique.

- Cette cellule, composée de délégués expérimentés et formés au droit administratif est en mesure de vous renseigner sur vos droits professionnels, votre situation administrative, les règles de gestion.
- En cas de litige, la cellule est en mesure d'agir en intermédiaire auprès de divers échelons de votre hiérarchie.
- Enfin, en cas de contentieux, la cellule est en mesure d'analyser votre cas et de rédiger vos recours, ou vous conseiller dans leur rédaction.

Au vu de la situation de crise sanitaire que nous traversons, le secrétaire général, Laurent Massonneau, a décidé d'avancer la mise en place de ce projet.

Ce service est ouvert aux adhérents. Néanmoins, tant que durera cette crise, ce service sera également ouvert aux non-adhérents de notre organisation, gratuitement, sans engagement de leur part, pour tout ce qui concerne la santé et la sécurité au travail.

Pour contacter la cellule Union des officiers UNSA, envoyez votre demande ainsi que les moyens de vous recontacter à : udo.juridique@gmail.com

